

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2024

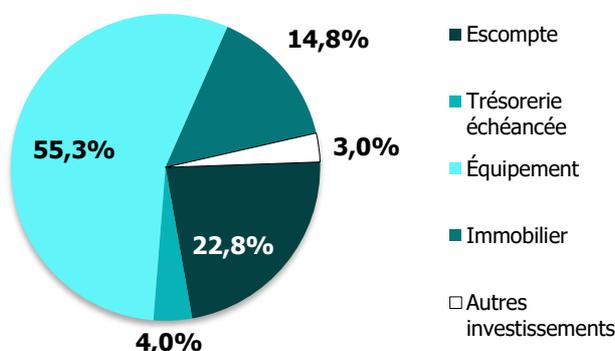
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES¹

2^E TRIMESTRE 2024 NETTE BAISSÉ DES TAUX DES DÉCOUVERTS

- Le taux moyen des **découverts** recule fortement : -610 points de base (pdb). Il s'établit à 7,28 %, contre 6,43 % au niveau national. Le taux repasse sous son niveau enregistré un an auparavant : -75 pdb. Les taux des découverts inférieurs à 25 K€ diminuent de 157 pdb sur trois mois et de 147 pdb sur l'année, et s'établissent en moyenne à 11,72 %.
- Les **crédits à l'équipement** sont souscrits en moyenne à un taux de 5,22 % au 2^e trimestre 2024, soit une faible augmentation de 4 pdb sur trois mois et de 125 pdb sur un an. La durée moyenne des prêts est de 118 mois. En France entière, le taux moyen des crédits à l'équipement s'établit à 4,46 %.

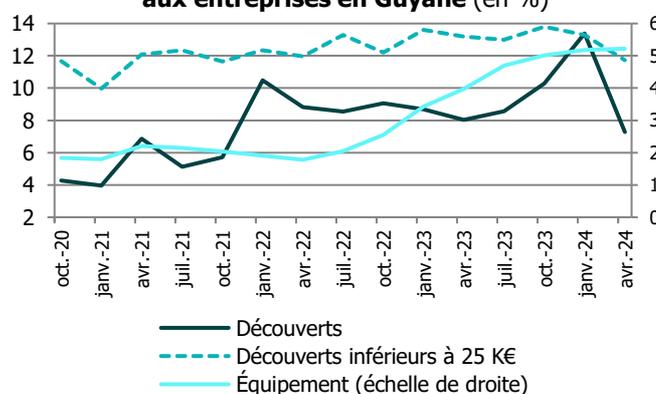
Caractéristiques des nouveaux crédits

Répartition des flux de nouveaux crédits aux entreprises (sur un an, hors découverts)



Source : IEDOM, collecte RUBA. Données provisoires pour le mois d'avril 2024.

Taux moyens pondérés des crédits aux entreprises en Guyane (en %)



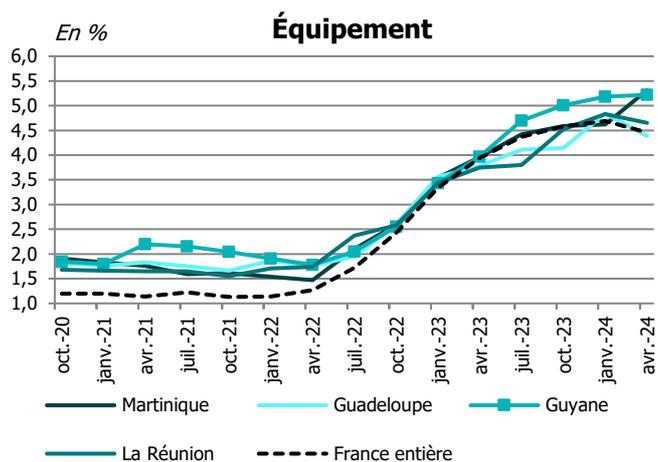
Source : IEDOM, collecte RUBA. Données provisoires pour le mois d'avril 2024.

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré au T1 2024 (en %)		Taux moyen pondéré au T2 2024 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière
Découverts	13,38	6,64	7,28	6,43	-	-	-	-	-	-
de moins de 25 000 €	13,29	10,59	11,72	10,51	-	-	-	-	-	-
Équipement	5,18	4,69	5,22	4,46	118	109	100	78	5,50	4,37

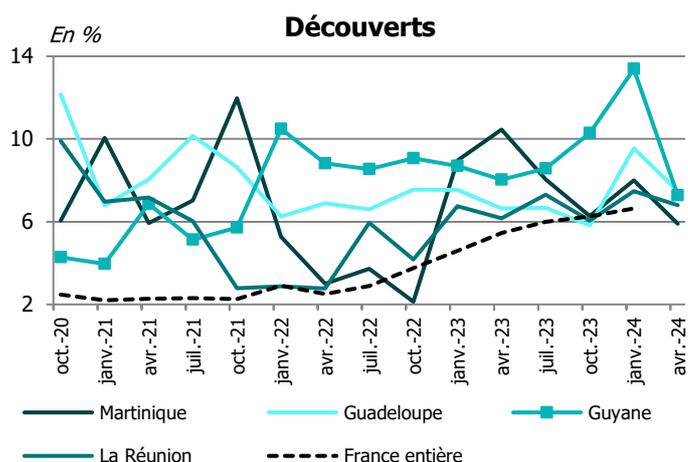
Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA. Données provisoires pour le mois d'avril 2024.

¹ Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses sur les taux de crédits immobiliers, de l'escompte et de la trésorerie échéancée ne sont pas réalisables en Guyane.

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA. Données provisoires pour le mois d'avril 2024.



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA. Données provisoires pour le mois d'avril 2024.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Le champ de l'étude a été restreint aux SNF (exclusion des entreprises individuelles) de manière à présenter des taux comparables à ceux publiés par la Banque de France.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédits correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : R. ELBEZ – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : A. COURAGIER
Éditeur et imprimeur : IEDOM